

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2012

REUNION DES 8 ET 9 NOVEMBRE

N° 2012/O2/061

**QUESTION DEPOSEE PAR Mme Fabienne GIOVANNINI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Nécessité de peser dans les débats pour la protection de la Méditerranée

Monsieur le Président,

Le 27 septembre dernier, sur la demande de notre groupe qui amendait un rapport de l'Exécutif, l'Assemblée de Corse, approuvant le Plan d'Action pour le Milieu Marin, demandait unanime l'intégration, comme expert, de la Réserve Naturelle de Scàndula, représentant le réseau des réserves de Corse, au Conseil Maritime de Façades.

Depuis, plusieurs réunions se sont tenues, et la Réserve Naturelle de Scàndula n'a toujours pas été convoquée en la personne de son Conservateur.

En décembre prochain, aura lieu une réunion importante.

Monsieur le Président, qu'avez-vous fait pour faire entendre la volonté de l'Assemblée ? Pouvez-vous faire en sorte que cette volonté soit respectée auprès de la préfecture Maritime de Toulon dans les meilleurs délais, et en l'occurrence avant la prochaine réunion de cette instance ?

Notre groupe a interpellé à plusieurs reprises l'Exécutif concernant la signature imminente d'un permis d'exploitation off shore au large de la Corse et de la Provence, dit permis « Rhône Maritime ».

Questions orales, motions, conférence de presse, participation à plusieurs actions d'envergures réunissant élus et militants des deux rives de la Méditerranée et d'horizons politiques divers, ont porté leurs fruits.

Le président de la République, Nicolas Sarkozy, à la veille de l'élection présidentielle de mars 2012, annonçait qu'il ne renouvelerait pas cette autorisation.

Le candidat, François Hollande – depuis élu président de la République, s’y était également engagé.

C'est-à-dire, donc, droite et gauche, la quasi totalité de la représentation politique en France.

Or, depuis, si ce permis n’a pas été délivré, la demande de la part des industriels reste pressante, le nouveau gouvernement n’a rien clarifié sur la question, et la Méditerranée est sous la menace de la délivrance d’un tel permis.

De plus, par un décret publié le 14 octobre 2012, la France a créé une zone économique exclusive (ZEE) en Méditerranée qui se substitue à la zone de protection écologique créée en 2003, sur un périmètre identique d'environ 70 milles marins.

Cette création a pour effet, dicit le ministère des affaires étrangères, de « conférer à l'Etat des droits souverains pour l'exploration, l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources naturelles, biologiques ou non, se trouvant dans les eaux, sur le fond de la mer et dans le sous-sol de la zone considérée ».

Ainsi, pourront être autorisées les activités « tendant à l'exploration et à l'exploitation de cette zone maritime à des fins économiques, telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents », ou la mise en place et l'utilisation « des îles artificielles et autres installations ou ouvrages, telles que des plates-formes de forage et des éoliennes ».

C’est dire combien pèse le lobby du pétrole en Méditerranée, mer fermée, de très grande profondeur, qui abrite un patrimoine exceptionnel de biodiversité, notamment un sanctuaire des cétacés et une multitude d’Aires Marines Protégées constituant un trésor écologique sans pareil et donc un puissant moteur de développement pour toutes nos régions de Méditerranée. De plus, cette zone est soumise à toutes sortes de pollution, et est répertoriée comme zone sismique très sensible.

Le plan d’action pour la Méditerranée a pris en compte l’exigence environnementale en intégrant la notion de « bon état écologique » qui est souvent mis en avant et présenté comme une transition dite écologique. Ce pas en avant faisant preuve de pertinence et de cohérence de la part de notre Gouvernement semble être suivi d’un grand pas en arrière par la création de cette zone économique exclusive…

Monsieur le Président, vous êtes Président de l’Agence des Aires Marines Protégées, à ce titre, vous devez être doublement vigilant et sensible à nos inquiétudes.

Qu’entendez-vous faire :

- pour contrer les velléités du lobby du pétrole dans ces sanctuaires de la Biodiversité ?

- pour interpeller le gouvernement sur son manque de clarté concernant cette question ?

- pour faire respecter la demande de l'Assemblée concernant l'intégration de la Réserve Naturelle de Scandola au Conseil Maritime de façades ? De même que pour faire respecter les nombreuses délibérations de notre assemblée, soucieuses de la préservation de nos AMP et en particulier son refus de voir délivrer des permis d'exploitation off shore en Méditerranée.

- pour faire entendre la voix de la Corse à chaque fois, comme c'est le cas aujourd'hui, que la Méditerranée sera menacée par des orientations politiques totalement incohérentes ?

Je vous remercie.